

Elus : 19
En fonction : 18
Présents : 13

COMMUNE DE LIÈPVRE (Haut-Rhin)

Extrait des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 novembre 2009

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jacquy MOUGINY, Maire, Mesdames Eliane CEBOKLI, Evelyne SCHNEIDER, Messieurs Pierrot HESTIN, Christophe PANTZER, adjoints au maire, mesdames Claudine EGERMANN, Claudine JACQUES, Maud PETITDEMANGE et messieurs Eric BRUDER, Pascal FEIL, Gérard GASPERMENT, Daniel KAELBEL, Claude RENTZ, conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés : - Madame Dominique DIDER et Messieurs Jean-Marc LE CHARTIER, Didier LEGRAND, Jean-Paul MINGAT, Michel MOUILLÉ qui ont respectivement donné procuration à Monsieur Eric BRUDER, à Madame Claudine JACQUES et à Messieurs Jacquy MOUGINY, Pierrot HESTIN, Daniel KAELBEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Bernard DELACÔTE.

Monsieur le Maire salue l'Assemblée et remercie les membres du conseil municipal d'avoir bien voulu participer à cette réunion de travail. Après avoir constaté que le quorum est atteint pour délibérer valablement, il déclare la séance ouverte. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

90/2009 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 2 OCTOBRE 2009.

Point n° 87/2009 Extension de la structure petite enfance de Lièpvre. Monsieur le Maire informe l'assemblée de son rendez-vous le 4 décembre prochain à 9 heures en Mairie avec le directeur du Centre Socio Culturel du Val d'Argent afin de discuter des activités de cette infrastructure ainsi que du projet d'extension de la structure petite enfance de Lièpvre.

Point n° 89/2009 Divers.

Monsieur le Maire signale que le site Internet de la Commune est à présent en ligne d'où la possibilité pour chacun de le consulter à l'adresse "www.liepvre.fr. Il s'agit à présent d'assurer sa mise à jour de façon régulière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 2 octobre 2009.

91/2009 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer le droit de préemption urbain instauré au profit de la collectivité dans le cadre des transactions suivantes en cours :

- vente de l'immeuble bâti situé 7 rue Saint Antoine cadastré en section 1 parcelle n° 253/58 d'une superficie de 167 m² et propriété de Madame Jeanne PAULY.
- cession du terrain situé au lieu-dit "Bois l'Abbesse" cadastré en section 21 parcelles n° a/14 et b/14 d'une superficie totale de 2 766 m² et propriété de la Communauté de Communes du Val d'Argent.
- vente de l'immeuble bâti situé 40 rue de la Rochette cadastré en section 8 parcelle n° 353/98 d'une superficie de 1130 m² et propriété de Monsieur Jean-Christophe LUMANN.
- cession du terrain situé au lieu-dit "Bois l'Abbesse" cadastré en section 21 parcelle n° 295/13 d'une superficie de 16987 m² et propriété de la Société Financière 2B.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que, contrairement aux autres communes de la vallée, les élus de Lièpvre ne lui ont pas donné délégation pour exercer ou renoncer au droit de préemption existant au profit de la commune. Il signale qu'il a été interpellé récemment par un propriétaire qui souhaitait accélérer la transaction se rapportant à la vente de son immeuble. Malheureusement, le maire n'ayant pas délégation pour régler cette question, il faut attendre le prochain conseil. Un autre cas s'est aussi présenté récemment. Aussi, afin d'éviter ce genre de retard pour l'avenir, le maire suggère que le conseil lui donne délégation pour cette formalité étant entendu qu'au préalable il aura obtenu l'accord de la municipalité. Bien évidemment, il en rendra compte à posteriori au conseil.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, accorde cette délégation au maire dans les conditions décrites ci-dessus.

92/2009 DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Après discussion, le Conseil Municipal statue comme suit sur les demandes de subvention qui lui sont formulées :

- avis favorable pour le versement à Initiatives Evènements d'une aide financière de 575 € correspondant au prix de location de la salle polyvalente de Lièpvre pour la tenue du dernier Carrefour Européen du Patchwork (décision prise à l'unanimité).
- accord pour le versement d'une aide financière de 9 € par élève et par jour dans la limite de 3 jours pour chacun des 8 élèves du Lycée Louise WEISS de Sainte Marie aux Mines et originaires de Lièpvre qui participeront à un voyage scolaire à Berlin à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la chute du mur pendant la période du 18 au 23 janvier 2010 soit une subvention totale de 216 € (décision prise à l'unanimité).
- avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 9 € par élève et par jour dans la limite de 3 jours pour chacun des 3 élèves de la section d'enseignement général et professionnel adaptés du Collège REBER de Sainte Marie aux Mines et originaires de Lièpvre qui se rendront une journée au parc Disney Studios de Marne la Vallée soit une aide totale de 27 € (décision prise à l'unanimité).
- Rejet de la demande d'aide financière sollicitée par l'Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles (décision prise à l'unanimité moins 1 abstention).

93/2009 VENTE DE TERRAINS.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de céder à l'Entreprise BURGER et Cie ou par substitution au profit d'Alsabail en vue d'une opération de Crédit Bail immobilier les terrains communaux de la Zone Industrielle de Bois l'Abbesse cadastrés comme suit :

- Section 21 parcelle n° 290 d'une superficie de 29 a 83 ca
- Section 21 parcelle n° 296 d'une superficie de 12 a 78 ca
- Section 21 parcelle n° 234 d'une superficie de 4 a 29 ca

Les élus fixent le prix de cession à 1,50 € l'are pour les parcelles 290 et 296 et à 171,99 € l'are pour la parcelle 234/14. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents à effet de mener ces transactions à leur terme, tous les frais annexes étant à la charge de l'acquéreur.

94/2009 ÉCHANGE DE TERRAINS.

Dans la perspective de la mise en place d'une voie de bouclage sur le site de la Zone Industrielle de Bois l'Abbesse, un projet de division de terrains en vue d'un échange de propriété entre les consorts PIERRE et la Commune de Lièpvre a été élaboré par le Cabinet de Géomètres-Experts et de Topographie FABER-SCHALLER et Associés. Ce document prévoit ledit échange à raison d'une surface de 348 m² donnée par la Commune contre une surface de 338 m² donnée par les consorts PIERRE.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette transaction à valeur égale estimée à 300 €, tous les frais annexes étant à la charge de la collectivité. Il charge Maître SPEYSER, Notaire à Sainte Marie aux Mines, de la rédaction de l'acte d'échange et autorise le Maire à signer tout document devant permettre la réalisation effective de cette transaction.

95/2009 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT.

Conformément à la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le rapport d'activités de l'année 2008 de la structure intercommunale accompagné des comptes administratifs et des pièces annexes est communiqué aux membres du Conseil Municipal. Il est disponible auprès du Secrétariat de la Mairie pour tout élu intéressé.

Par l'intermédiaire de Monsieur Daniel KAELBEL, Monsieur MOUILLÉ qui a étudié ce document, fait part de ses interrogations en ce qui concerne les points suivants :

- Rémunération principale (compte 6411) : 431 905,90 € en 2008 alors que le montant n'était que de 405 432,14 € en 2007.
- Somme de 16 069,04 € au compte 21318 de l'opération "Maison du Patchwork".
- Somme de 4 982 000 € au chapitre 23 de l'opération "Parc Minier".
- Élément du bilan : somme de 2 067 566,83 € en dépenses de fonctionnement 2008 contre 938 718,83 € en 2007.
- Subventions : 1 555 939,22 € en 2008 contre 1 433 280,22 € en 2007.
- Personnel : 23 + 2 en 2008 contre 20 + 1 en 2007.

Flostar T 1,50	50	18,65	18,97	19,63	19,95
Flostar T 1,60	60	22,00	22,45	23,23	25,00
Flostar T 1,80	80	36,40	37,10	38,40	39,00
Flostar T 1,100	100	49,50	50,50	52,26	54,00
Flostar B 1,50	50	32,20	32,85	34,00	36,00
Flostar B 1,60	60	37,30	38,10	39,43	41,00
Flostar B 1,80	80	44,10	45,00	46,57	48,00
Flostar B 1,100	100	55,10	56,20	58,16	60,00

3) Concession des tombes au cimetière communal.

Pour 15 ans	2007 €	2008 €	2009 €	2010 €
Tombes simples	61,00	62,25	64,50	66,00
Tombes doubles	128,00	131,00	136,00	136,00
Cuves cinéraires	61,00	62,25	64,50	66,00
Pour 30 ans				
Tombes simples	122,00	125,00	129,00	132,00
Tombes doubles	257,00	263,00	272,00	272,00
Cuves cinéraires	122,00	125,00	129,00	132,00

4) Transports Scolaires/trimestre		30,00	31,00	31,00
5) Tarif horaire des ouvriers	21,50	22,00	23,00	23,00
6) Tarif horaire du tracto-pelle avec chauffeur	71,40	72,00	75,00	75,00
7) Tarif horaire du camion avec chauffeur	63,20	64,50	67,00	67,00
8) Location des terrains communaux / are	0,67	0,68	0,70	0,70
9) Raccordement au réseau communal d'assainissement				
a) raccordement sur les conduites déjà existantes avec travaux effectués par le propriétaire	155,00	158,00	164,00	166,00
b) raccordement sur une nouvelle conduite avec travaux effectués par la commune jusqu'à 1m à l'intérieur de la propriété privée à condition que ces travaux soient réalisés en même temps que la mise en place du réseau principal	310,00	316,00	328,00	332,00

<p>c) raccordement sur une nouvelle conduite avec travaux effectués par la commune jusqu'à 1m à l'intérieur de la propriété et pose d'un regard à condition que ces travaux soient réalisés en même temps que la mise en place du réseau principal</p>	<p>310,00 + coût réel du regard</p>	<p>316,00 + coût réel du regard</p>	<p>328,00 + coût réel du regard</p>	<p>332,00 + coût réel du regard</p>
<p>10) Droits de place</p> <p>- Prix de la place à la journée - Forfait annuel - Forfait semi-annuel - Occupations occasionnelles</p> <p>11) Bois de chauffage (le stère)</p> <p>☞ Chêne ☞ Hêtre ☞ Fonds de coupes a) hêtre suivant difficulté : b) chêne et essences diverses : suivant difficulté</p> <p>résineux d'éclaircie : suivant difficulté</p> <p>- carte de bois mort</p>	<p>6,10 61,00 32,00 37,00</p> <p>38,00 42,00 Rondins : 4 à 6 € Quartier : 7 à 8 €</p> <p>1,50 euros 2,00 €</p>	<p>6,10 61,00 32,00 38,00</p> <p>38,00 42,00 Rondins : 4 à 6 € Quartier : 7 à 8 €</p> <p>1,50 euros 2,00 €</p>	<p>6,10 61,00 32,00 38,00</p> <p>38,00 42,00 Rondins : 4 à 6 € Quartier : 7 à 8 €</p> <p>1,50 euros 2,00 €</p>	<p>6,10 61,00 32,00 38,00</p> <p>38,00 42,00 Rondins : 4 à 6 € Quartier : 7 à 8 €</p> <p>1,50 euros 2,00 €</p>
<p>12) Tarif des photocopies</p>	<p>0,15 €</p>	<p>0,15 €</p>	<p>0,15 €</p>	<p>0,15 €</p>

Monsieur le Maire signale ensuite que des voitures d'occasion seraient mises en vente sur le terrain communal du futur site d'accueil de jour. Il suggère, à condition que les élus soient d'accord, que l'Assemblée fixe un tarif de location de ce terrain pour cet usage. Après discussion, le Conseil Municipal s'oppose à cette suggestion. Monsieur le Maire signifiera donc à l'intéressé le caractère illégal de son commerce et l'invitera à libérer le domaine communal. Copie de cette correspondance sera adressée à la Gendarmerie.

97/2009 ÉCOLES DE LIÈPVRE – DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS FINANCIERS.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre en charge les dépenses suivantes :

- frais de déplacement des élèves de l'école primaire pour la piscine de Sainte Marie aux Mines à raison de 21 sorties au prix unitaire de 90 €,
- frais d'entrée des élèves de l'école primaire à la piscine de Sainte Marie aux Mines,

- frais de déplacement des élèves de l'école maternelle pour la médiathèque de Sainte Croix aux Mines dans le cadre des ateliers du patrimoine, de la ludothèque ou de la littérature jeunesse à raison de 7 sorties au prix unitaire de 83 €.

98/2009 BUDGET EAU – DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR.

Après les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'admission en non valeur de deux créances du budget annexe eau-assainissement d'un montant total de 5,23 €, ces sommes étant inférieures au seuil minimum légal de poursuites.

99/2009 MISE EN PEINTURE DES CANDÉLABRES DU VILLAGE.

Un devis à cet effet sollicité auprès de la Société REIKO de Kertzfeld fait état d'une dépense prévisionnelle évaluée à 160 € H.T. par candélabre. Les élus lors de leur dernière réunion de travail ont évoqué l'éventualité de confier ces travaux à un peintre intérimaire que la collectivité est en droit d'embaucher à présent.

Compte tenu de la spécificité de cette opération, Monsieur HESTIN est d'avis qu'il est préférable de donner cette prestation à une entreprise. Pour ce qui est de la teinte à employer, Monsieur GASPERMENT estime qu'il faut rester dans le noir et que seul le bas de ce matériel est à traiter. Après que certains élus aient suggéré une mise en concurrence de ces travaux, il est convenu de les réaliser au printemps prochain.

100/2009 CARNAVAL 2010 DES ENFANTS.

Le Comité de la Cavalcade Lièpvre-Rombach organise le 4^{ème} carnaval des enfants qui aura lieu le dimanche 7 mars 2010. Comme pour l'édition 2009, il est demandé que la Commune prenne en charge la collation offerte à chaque enfant participant. Cependant et compte tenu que ce carnaval aura lieu le dimanche matin au lieu du samedi après-midi, il est prévu une distribution de boisson (eau, jus d'orange, coca-cola) accompagnée de biscuits apéritifs et éventuellement une tranche de kouglof. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

101/2009 : RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE.

Ce document, à présent élaboré par le SDEA a été largement étudié lors de la dernière réunion de travail des élus. Il est consultable sur le site internet du S.D.E.A. et sera prochainement sur celui de la Commune. Il reste par ailleurs disponible auprès du Secrétariat de la Mairie pour toute personne intéressée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Sur demande de Monsieur Eric BRUDER, Monsieur PierrotHESTIN confirme, compte tenu de la période d'étiage qui perdure, que les systèmes de chloration mis en place suite aux incidents de cet été sont toujours en fonction à des doses, toutefois, relativement faibles.

Monsieur PANTZER suggère que l'on cesse de traiter l'eau dès lors que cela sera possible. Monsieur le Maire approuve cette proposition.

102/2009 RÉGIME APPLICABLE AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2010.

Les règles de la comptabilité publique stipulent que les dépenses d'investissement prévues au budget de l'année en cours et ayant reçu un commencement d'exécution avant la fin de l'année sont reportées au budget de l'année suivante dans leur globalité. Les opérations d'investissement n'ayant reçu aucun commencement d'exécution ou les opérations nouvelles pouvant survenir entre le 1^{er} janvier de l'exercice suivant et la date d'approbation du budget de l'exercice N +1 ne sont, de ce fait, et durant cette période transitoire, pas couvertes par une autorisation de crédits. Afin de combler ce vide juridique, le législateur a prévu une procédure exceptionnelle qui consiste à autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement entrant dans ce cadre précis et ce, dans la limite du ¼ des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'année précédente. Cette procédure est mise en place afin d'éviter un blocage au niveau du paiement des fournisseurs durant cette période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2009 afin de permettre la poursuite des opérations d'investissement prévues en début d'année mais non engagées et en tout état de cause avant le vote du budget de l'exercice 2010 qui reprendra globalement ces crédits.

103/2009 BUDGET PRINCIPAL 2009 – VIREMENT DE CRÉDITS.

- du compte 2315 (Installations, matériel et outillage technique) de l'opération 47 (Aménagement de la route de Rombach Le Franc) au compte 4581 (opérations d'investissement sous mandat) de l'opération 47 pour 20 000 €.

Monsieur le Maire précise que le compte 4581 recense les dépenses à charge du Département et avancées par la Commune. Celles-ci seront ensuite remboursées à la Collectivité par le biais du compte de recettes 4582.

104/2009 CHEMIN D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ COMINI DE VOTEMBACH.

Par correspondance en date du 11 novembre dernier, les actuels propriétaires de la ferme située au n° 1 du lieu-dit "Votembach" ont exprimé leur souhait de pouvoir acquérir la partie du chemin rural qui traverse leur propriété. Ils motivent leur demande par le fait que ce chemin ne souffre d'aucune servitude si ce n'est la desserte de la maison. Son état est particulièrement mauvais et sa configuration fait qu'il est régulièrement lavé par les eaux de ruissellement. Aussi, ils envisagent de déplacer cette voie afin d'obtenir un chemin plus carrossable avec la possibilité de drainer les eaux de pluie. Les élus ont pu se rendre compte de cette situation lors de leur passage sur place à l'occasion de la sortie communale d'automne. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la cession de la partie de ce chemin telle que décrite ci-dessus. Par ailleurs et compte tenu que cette emprise fait partie du domaine public communal, le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la mise en œuvre d'une enquête publique aux fins de déclasser ce terrain pour pouvoir le verser dans le domaine privé de la Commune, opération indispensable avant toute cession. Tous les frais consécutifs à cette requête seront à la charge de la Collectivité, monsieur le Maire étant autorisé à entreprendre toutes les démarches administratives afférentes à ce dossier et à signer tout document nécessaire.

105/2009 : DIVERS.

a) Marchés publics.

Les marchés publics suivants ont été attribués :

- Remplacement de la conduite d'Alimentation en Eau Potable de la route de La Vancelle à l'entreprise SPEYSER Lucien et Cie d'Eschau pour 260 986,52 € T.T.C.
- Maîtrise d'œuvre des travaux de création d'un Colombarium à Monsieur Yannick GEIGER à Saint-Hippolyte pour 5 552,58 € T.T.C.

b) Projet d'accueil de jour – résidences seniors.

Monsieur le Maire informe les élus de l'avis favorable émis par le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale d'Alsace. Une première réunion de travail a permis de dresser la synthèse des besoins. Une prochaine réunion est programmée début 2010.

c) Réfection d'un chemin rural.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour une participation financière de 3 200 € T.T.C. aux frais de réfection d'une partie du chemin rural de Chigotel donnant accès à un riverain. Cette aide ne sera toutefois versée qu'après vérification de la légalité de la propriété concernée.

d) Téléthon.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la prise en charge par la Collectivité des frais de transport d'élèves de Lièpvre pour Sainte Marie aux Mines le vendredi 4 décembre 2009 à l'occasion du téléthon soit une dépense de 90 €.

e) Budget Eau / Assainissement 2009 – Virement de crédits.

Afin de pouvoir régler à la Communauté de Communes du Val d'Argent la totalité du solde de la participation financière de notre Collectivité due au titre du programme pluriannuel d'assainissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le virement de crédits suivant :

- du compte 2315 "Installations, matériel et outillages techniques" de l'opération 11 "Eau" au compte 238 "Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles" de l'opération 12 "Assainissement" pour 6 000 €.

f) Conseil d'école.

Monsieur le Maire fait part du souhait de la Directrice du réseau des écoles élémentaires et maternelles de Lièpvre et Rombach Le Franc de n'admettre en conseil d'école que les membres régulièrement élus en qualité de parents d'élèves à l'exclusion des parents élus communaux n'ayant pas brigué un poste en qualité de parents d'élèves.

g) Chapelle de Musloch.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus le devis établi par la Sarl HESTIN Multi-Travaux à l'attention de la Fabrique de l'Église pour les travaux de rénovation de charpente, couverture et zinguerie de la toiture de la chapelle de Musloch. La dépense est évaluée à 13 678,89 € T.T.C. Le moment venu, la commune sera sollicitée pour une participation financière à ces travaux dans le cadre des conditions habituelles ;

h) S.P.A.

Monsieur le Maire communique aux élus la dernière brochure éditée par la S.P.A. au sein de laquelle figure un encart sur notre Commune.

i) Dotation Globale d'Équipement.

Monsieur le Maire a relevé dans le dernier numéro du Bulletin de l'Association des Maires du Haut-Rhin un article concernant la D.G.E. pour 2010. Après qu'il ait donné lecture des priorités retenues, l'Assemblée fait le constat qu'aucun projet de la Collectivité n'entre dans le cadre des opérations subventionnables proposées.

j) Rue du Chalmont.

Par correspondance en date du 24 novembre dernier, Monsieur Jean KIEFFER relate les importants travaux réalisés par la commune dans la rue du Chalmont il y a quelques 25 ans. A hauteur de son habitation, un avaloir a été détruit et 6 mètres de caniveau supprimés avec la promesse que ce matériel serait remis en place lors du réaménagement de cette voie. Constatant qu'à ce jour, la situation n'a pas évolué et que la voie n'a toujours pas été réaménagée, Monsieur KIEFFER a fait réaliser ces travaux et demande aujourd'hui à être indemnisé pour le préjudice subi.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour rembourser à Monsieur KIEFFER le coût de cette opération soit 706,14 €.

k) Écoles.

Par correspondance en date du 23 novembre dernier, la Directrice du Réseau des écoles élémentaires et maternelles de Lièpvre et Rombach Le Franc demande que les 6 imprimantes associées aux ordinateurs qui équipent chaque salle de classe de l'école primaire de Lièpvre et à présent hors d'usage soient remplacées par du nouveau matériel le plus simple possible. Une requête analogue est formulée pour un scanner à l'époque offert par l'Inspection Académique et aujourd'hui disparu. Après discussion, les élus demandent que la Directrice présente un devis du matériel souhaité.

l) Plan guide.

Monsieur le Maire présente le nouveau Plan Guide de la Commune réalisé en collaboration avec la Société Média Plus Communication et avec le financement de divers partenaires locaux.

m) Mission Locale de Sélestat.

Monsieur le Maire communique aux élus l'analyse de l'activité de cette institution en faveur de la Communauté de Communes du Val d'Argent pour ce qui concerne le 3^{ème} trimestre 2009.

n) Association de Maires Ruraux de France.

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance datée du 9 novembre dernier émanant de cette Association dont la crainte porte sur le devenir des communes rurales face au projet de réforme des collectivités territoriales qui s'apprête, s'il est voté en l'état, à bouleverser l'organisation territoriale décentralisée.

o) Kermesse paroissiale 2010.

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance que lui a adressée Monsieur GALMICHE, Président du Conseil de Fabrique de l'église de lièpvre. Celui-ci confirme la réservation de la salle polyvalente et du matériel habituel pour les 6 et 7 novembre 2010 pour y organiser la kermesse annuelle. Il fait état de l'impossibilité pour les organisateurs de rendre la salle propre dès le dimanche soir. Cela pourra se faire, comme par le passé, dès le lundi matin à 11 heures. Il ajoute enfin : "Il s'agit d'un travail dans l'intérêt de la collectivité donc aussi de la commune, et je pense que le comité de gestion le comprendra facilement".

p) EPIC.

Monsieur le Maire remet à chaque élu une copie du courrier que lui a demandé de diffuser Monsieur Gilbert ZUBER, membre du Comité Directeur de l'E.P.I.C. touristique du Val d'Argent.

q) Circulation.

Madame EGERMANN interroge Monsieur le Maire sur la possibilité, par mauvais temps, d'emprunter en sens descendant le chemin de la Creuse de la Gely qui aboutit à la rue du Chalmont. Compte tenu de la signalisation en place, l'accent est mis sur les risques encourus par les usagers et leur entière responsabilité en cas d'accident.

r) Route de Rombach.

Madame PETITDEMANGE s'étonne que l'on n'ait pas évoqué, lors de la dernière réunion des commissions réunies, l'intervention programmée de l'Entreprise EUROVIA en vue d'une reprise des rampants du plateau surélevé situé à hauteur de la salle polyvalente alors que la presse locale en faisait état dès le lendemain. Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'un oubli de sa part. Monsieur HESTIN retrace l'historique de cette décision et confirme que le coût de cette prestation sera à la charge exclusive du Département. Il évoque également les travaux de marquage au sol qui seront réalisés à hauteur du rétrécissement.

s) Dégâts de sangliers.

Photos à l'appui, Madame PETITDEMANGE apporte la preuve de la présence de sangliers sur les prés du Bois l'Abbesse en journée vers 16 heures. Monsieur le Maire informe les élus d'une réunion à l'échelle intercommunale qui se tiendra courant janvier afin de fixer les mesures à mettre en œuvre en vue d'aboutir à une régression des dégâts de sangliers.

t) Affaire JUNG.

Sur demande de Monsieur Pascal FEIL, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a fourni à l'avocat divers renseignements quant au déroulement de la procédure d'adjudication du lot n° 1 des chasses communales afin de lui permettre de rédiger son mémoire en défense.

u) Route de Rombach Le Franc.

Intervenant pour le compte de Monsieur Michel MOUILLÉ, Monsieur KAELBEL demande la mise en place d'une signalisation horizontale sous la forme de bandes blanches sur chaque côté de la chaussée. S'agissant d'une voie départementale, cette requête sera formulée auprès du service compétent.

v) Antenne S.F.R.

Toujours au nom de Monsieur MOUILLÉ, Monsieur KAELBEL s'informe de l'état d'avancement des travaux de mise en place d'une antenne par la Société S.F.R. Monsieur le Maire précise que cette implantation se fera en définitive sur terrain privé.

w) Vœux du Maire.

A l'occasion de cette cérémonie, Madame CEBOKLI recherche des volontaires pour assurer le service.

x) Ramassage des ordures ménagères.

Monsieur BRUDER revient sur le contrôle du contenu des poubelles jaunes effectué lors de la dernière collecte par les agents du SMICTOM. Il précise que ces vérifications vont se renouveler. Il informe également l'Assemblée qu'il y aura bien 2 tarifs de facturation selon que l'on se situe ou non sur le circuit de ramassage.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures 25.

Fait et délibéré en séance à Lièpvre, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Lièpvre, le 14 décembre 2009

Le Maire,

Jacquy MOUGINY.

Approbation de la séance du 27 novembre 2009

Nom et prénom	Approbation	Procuration
MOUGINY Jacquy		
HESTIN Pierrot		
PANTZER Christophe		
CÉBOKLI Éliane		
SCHNEIDER Évelyne		
MOUILLÉ Michel	à donné procuration à Monsieur Daniel KAELBEL	
PETITDEMANGE Maud		
JACQUES Claudine		
KAELBEL Daniel		
LEGRAND Didier	à donné procuration à Monsieur Jacquy MOUGINY	
DIDIER Dominique	a donné procuration à Monsieur Eric BRUDER	
GASPERMENT Gérard		
LE CHARTIER Jean-Marc	à donné procuration à Madame Claudine JACQUES	
FEIL Pascal		
ÉGERMANN Claudine		
BRUDER Eric		
MINGAT Jean-Paul	à donné procuration à Monsieur Pierrot HESTIN	
RENTZ Claude		